

SÉANCE DU 29 MARS 2014

Convocation du 25 mars 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt cinq mars, Nous, Frédéric TIHI, Maire sortant, avons convoqué les membres du Conseil Municipal pour la séance qui doit avoir lieu le samedi vingt neuf mars à neuf heures.

ELECTION DE LA MUNICIPALITÉ.

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf du mois de mars, à neuf heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des Collectivités Locales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Bois l'Evêque.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

ALEXANDRE Amélie, BAUCHE Pascal, CAVELAN Stéphane, COTREBIL Emmanuel, DIDION Michel, DURAND Bertrand, FREBOURG Christophe, GASSE Sylvie, MARITAUD-GRONGNET Brigitte, TIHI Frédéric

Etaient absent excusé :

FERRAND David, a donné pouvoir à DURAND Bertrand.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Frédéric TIHI, Maire sortant, en application de l'article L.2122-17 du CGCT, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du vingt trois mars et a déclaré installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux :

ALEXANDRE Amélie	210 voix
BAUCHE Pascal	208 voix
CAVELAN Stéphane	213 voix
COTREBIL Emmanuel	212 voix
DIDION Michel	206 voix
DURAND Bertrand	209 voix
FERRAND David	209 voix
FREBOURG Christophe	210 voix
GASSE Sylvie	215 voix
MARITAUD GRONGNET Brigitte	216 voix
TIHI Frédéric	208 voix

Monsieur Frédéric TIHI, Président de l'assemblée, après avoir constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 était remplie, a invité le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Madame Amélie ALEXANDRE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

M. Emmanuel COTREBIL et M. BAUCHE Pascal ont été désignés en qualité d'assesseurs.

ELECTION DU MAIRE (Délibération n°2014/13)

Candidat : Monsieur Frédéric TIHI.

Sous la présidence de Brigitte MARITAUD GRONGNET, doyenne d'âge, chaque conseiller, à l'appel de son nom a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe qu'il a déposée lui-même dans le réceptacle prévu à cet effet.

Le dépouillement a donné le résultat suivant :

Nombre de votants :	11
Bulletins blancs et nuls :	0
Suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

A obtenu :

Frédéric TIHI : 11 voix

Monsieur Frédéric TIHI, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

ELECTION DES ADJOINTS (Délibération n° 2014/14)

Sous la présidence de Monsieur Frédéric TIHI, élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire.

Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT la commune peut disposer de 3 adjoints au maire maximum et doit disposer d'1 adjoint minimum. Sur proposition du Maire, le conseil décide de nommer **3** adjoints.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT.

Candidat : Monsieur Stéphane CAVELAN.

Nombre de votants :	11
Bulletins blancs et nuls :	0
Suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

A obtenu :

- Stéphane CAVELAN : 11 voix

Monsieur Stéphane CAVELAN, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT.

Candidat : Monsieur Pascal BAUCHE.

Nombre de votants : 11
Bulletins blancs et nuls : 0
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

A obtenu :

Pascal BAUCHE : 11 voix

Monsieur Pascal BAUCHE, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT.

Candidate : Madame Brigitte MARITAUD GRONGNET.

Nombre de votants : 11
Bulletins blancs et nuls : 0
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

A obtenu :

Brigitte MARITAUD GRONGNET : 11 voix

Madame Brigitte MARITAUD GRONGNET, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.

Observations et réclamations : Néant.

ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS ET DES DELEGUES DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS :

Commission des Finances et vie économique (Délibération n° 2014/15).

Ont été nommés à la commission des finances et vie économique :

- Monsieur Frédéric TIHI
- Madame Brigitte MARITAUD-GRONGNET
- Monsieur David FERRAND
- Monsieur Emmanuel COTREBIL
- Monsieur Michel DIDION

Commission des travaux (Délibération n° 2014/16).

Ont été nommés à la commission des travaux :

- Monsieur Frédéric TIHI
- Monsieur Stéphane CAVELAN
- Monsieur Bertrand DURAND
- Monsieur David FERRAND
- Monsieur Christophe FREBOURG

Commission Urbanisme, Environnement, Développement Durable (Délibération n° 2014/17).

Ont été nommés à la commission Urbanisme, Environnement, Développement Durable :

- Monsieur Frédéric TIHI
- Monsieur Pascal BAUCHE
- Madame Brigitte MARITAUD-GRONGNET
- Madame Sylvie GASSE
- Monsieur Emmanuel COTREBIL
- Monsieur Christophe FREBOURG

Commission C.C.A.S. et A.I.P.A. (Délibération n° 2014/18).

Ont été nommés membres du C.C.A.S.:

- Monsieur Frédéric TIHI
- Madame Sylvie GASSE
- Madame Amélie ALEXANDRE
- Monsieur Michel DIDION

Cette commission est complétée par quatre membres extérieurs volontaires, non élus :

- Monsieur Olivier BAN
- Monsieur Olivier MARAIS
- Monsieur Hubert DOLPIERRE
- Monsieur Marc MAITRE-JEAN
- Madame Myriam BOUGEARD

Ont été nommés membres de l'AIPA (1 membre du conseil municipal et 1 membre extérieur) :

- Mme Sylvie GASSE
- Monsieur Olivier BAN

Commission Eglise - Cimetière (Délibération n° 2014/19).

Ont été nommés à la commission Eglise - Cimetière :

- Madame Brigitte MARITAUD-GRONGNET
- Monsieur Bertrand DURAND
- Madame Sylvie GASSE
- Monsieur Christophe FREBOURG

Commission Communication et Information (Délibération n° 2014/20).

Ont été nommés à la commission Communication et Information :

- Monsieur Frédéric TIHI
- Madame Brigitte MARITAUD-GRONGNET
- Monsieur Bertrand DURAND
- Monsieur David FERRAND
- Monsieur Michel DIDION

Bertrand DURAND en profite pour informer les membres du conseil municipal qu'une nouvelle rubrique appelé « petites annonces » a été mise sur le site internet de la commune.

Commission Jeunesse, Education, Petite enfance, Adolescence (Délibération n° 2014/21).

Ont été nommés à la commission Jeunesse, Education, Petite enfance, Adolescence :

- Monsieur Pascal BAUCHE
- Monsieur Bertrand DURAND
- Monsieur David FERRAND
- Monsieur Emmanuel COTREBIL
- Monsieur Christophe FREBOURG
- Madame Amélie ALEXANDRE

Commission Activités Communales (Délibération n° 2014/22).

Ont été nommés à la commission Activités Communales:

- Monsieur Frédéric TIHI
- Monsieur Stéphane CAVELAN
- Monsieur Pascal BAUCHE
- Monsieur Emmanuel COTREBIL
- Monsieur Christophe FREBOURG

Cette commission est complétée par deux membres extérieurs volontaires, non élus :

- Monsieur Olivier BAN
- Monsieur Olivier MARAIS

Commission Villages/Maisons fleuries (Délibération n° 2014/23).

Ont été nommés à la commission Villages/Maisons fleuries :

- Monsieur Frédéric TIHI
- Monsieur Stéphane CAVELAN
- Madame Brigitte MARITAUD-GRONGNET
- Madame Sylvie GASSE
- Monsieur Michel DIDION

Cette commission est complétée par deux membres extérieurs volontaires, non élus :

- Monsieur Marc MAITRE-JEAN
- Monsieur Christian WAY

ELECTION DES DELEGUES DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :

Délégués à la Communauté de Communes du Plateau de Martainville (Délibération n° 2014/24).

À partir des élections municipales 2014, les conseillers communautaires ne sont plus élus par les conseillers municipaux. En effet, ils sont désormais désignés à partir de l'ordre du tableau du conseil municipal. La commune de Bois l'Évêque doit désigner d'office deux délégués qui sont :

- Frédéric TIHI
- Stéphane CAVELAN

Délégués au SIVOM du Bois Tison (Délibération n° 2014/25).

Ont été nommés membres du SIVOM du Bois Tison :

- Monsieur Frédéric TIHI
- Monsieur Pascal BAUCHE
- Monsieur Bertrand DURAND
- Madame Amélie ALEXANDRE

Délégués au PAYS ENTRE SEINE ET BRAY (Délibération n° 2014/26).

Ont été nommés Délégués au Pays Entre Seine Et Bray :

Délégués Titulaires :

- Madame Brigitte MARITAUD-GRONGNET
- Monsieur Michel DIDION

Délégués Suppléants :

- Monsieur David FERRAND
- Monsieur Pascal BAUCHE

Délégués au S.I.A.E.P.A. du Crevon (Délibération n° 2014/27).

Ont été nommés Délégués au S.I.A.E.P.A. :

Délégués Titulaires :

- Monsieur Michel DIDION
- Monsieur Frédéric TIHI

Délégué Suppléant :

- Monsieur Pascal BAUCHE

Délégués au S.D.E 76 - Syndicat Départemental d'Energie 76 (Délibération n° 2014/28).

Ont été nommés Délégués au S.D.E 76 :

Délégué Titulaire :

- Monsieur Michel DIDION

Délégué Suppléant :

- Monsieur Stéphane CAVELAN

Délégués au Syndicat Intercommunal de Gestion des CES de Darnétal (Délibération n° 2014/29).

Ont été nommés Délégués au Syndicat Intercommunal de Gestion des CES de Darnétal :

Délégués Titulaires :

- Monsieur Stéphane CAVELAN
- Monsieur Bertrand DURAND

Délégués Suppléants :

- Monsieur Emmanuel COTREBIL
- Madame Sylvie GASSE

Délégués au CAUE (Délibération n° 2014/30).

Ont été nommés Délégués au CAUE :

Délégué Titulaire :

- Madame Brigitte MARITAUD-GRONGNET

Délégué Suppléant :

- Monsieur Emmanuel COTREBIL

Correspondant Défense (Délibération n° 2014/31).

Monsieur Emmanuel COTREBIL est nommé correspondant défense.

INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- Indemnité de fonction du Maire (Délibération n° 2014/32).

Le Conseil Municipal décide, vu l'article L.2123-20-1 du code général des collectivités territoriales, de verser à Monsieur Frédéric TIHI, Maire, une indemnité de fonction mensuelle au taux maximal en vigueur, c'est-à-dire, 17% de l'indice brut terminal. Cette indemnité prend effet le 29 mars 2014.

La dépense sera inscrite à l'article 6531 du budget primitif 2014

- Indemnité de fonction des Adjointes au Maire (Délibération n° 2014/33).

Le Conseil Municipal décide, vu la l'article L.2123-24 du code général des collectivités territoriales, de verser à chacun des trois adjoints au Maire :

- Monsieur Stéphane CAVELAN 1^{er} adjoint,
- Monsieur Pascal BAUCHE 2^{ème} adjoint,
- Madame Brigitte MARITAUD GRONGNET, 3^{ème} adjoint,

une indemnité de fonction mensuelle au taux de 6,60% de l'indice brut terminal. Cette indemnité prend effet le 29 mars 2014.

La dépense sera inscrite à l'article 6531 du budget primitif 2014.

QUESTIONS DIVERSES : LES SUJETS SUIVANTS ONT ETE EVOQUES :

Le repas des anciens aura lieu le jeudi 8 mai 2014.

Après signature du procès verbal, la séance a été levée à 11 heures 00 minute.